

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **77 (1941)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Assemblée générale. — Candidats au C. C. — L'école au Grand Conseil. — Les parrainages. — Ceux qui quittent. — Nécrologie : Mlle Lambelet. — Ecoles normales.* — GENÈVE : U. I. P. G. — MESSIEURS : *En 1885 déjà... — Assemblée administrative annuelle. — Comptendu de la séance du 29 janvier.* — U. I. P. G. — DAMES : *On demande un fabuliste...* — NEUCHÂTEL : *Culture physique.* — JURA : *Le nouveau secrétaire de la S. I. B.* — DIVERS : *Les dépenses de la Confédération. — Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : P. STEINMANN, trad. R. J. et E. D. : *Pêche dans l'Untersee (Tableaux scolaires suisses).* — G. CHEVALLAZ : *Ecole et famille.* — INFORMATIONS : WILLIAM PERRET : *Pour un rassemblement romand.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous rappelons qu'elle a lieu demain 9 février, à 14 h. 30, au Casino de Montbenon.

CANDIDATURE POUR L'ÉLECTION AU COMITÉ CANTONAL

A l'unanimité, la Section de Nyon de la S. P. V., a décidé de revendiquer un siège au comité et de proposer le collègue Zimmermann Edmond, instituteur à Coinsins. Intelligent, consciencieux et dévoué, il mérite toute la confiance que nous avons en lui. Nous nous faisons un plaisir de recommander cette candidature aux collègues du canton.

M. BADAN, Trélex.

L'ÉCOLE AU GRAND CONSEIL

La réforme scolaire a retenu l'attention du Grand Conseil durant toute la première séance de cette année. Soulignons tout d'abord l'hommage rendu par le rapporteur, comme par tous les orateurs, à la conscience et à la probité du corps enseignant vaudois qui, a déclaré M. le Conseiller d'Etat Perret, « mérite la plus entière confiance ». Ainsi donc seront rassérénés ceux qu'avaient peiné les appréciations un peu vives contenues dans la pétition Sillig.

Une remarque est à faire, à propos de ces débats : seuls y ont pris part des députés citadins, préoccupés avant tout de l'école secondaire. Quelques-uns ont fait de brèves et flatteuses allusions à l'école primaire, mais nous aurions désiré entendre quelques voix de la campagne. Que faut-il conclure de ce silence ? Indifférence ? Scepticisme ? Nous serions rassurés si MM. les députés campagnards observaient une même passivité lorsqu'il s'agit de rétablir la légalité des traitements.

Par contre, dans son magistral rapport, M. Bridel a fait une grande place à nos préoccupations et à nos vœux et ses réflexions témoignent d'une très large compréhension des buts de l'école populaire. Ses conclusions, que chacun a pu lire, ont été renvoyées au Conseil d'Etat pour étude immédiate. Nous n'avons pas à les commenter dès maintenant. Cependant, signalons celle qui nous paraît la plus importante : Etablissement d'un programme minimum, pour les écoles primaires et primaires supérieures, dans le sens d'un allègement, pour que l'école puisse s'acquitter mieux de *sa tâche essentielle : éducative*.

L'école éducative ! Les instructions générales pour les Ecoles primaires du Canton de Vaud, de 1899, que le rapport de M. Bridel présente comme la Charte de l'école vaudoise, insistaient sur ce but primordial de l'école. Pourquoi faut-il, aujourd'hui, le rappeler avec tant d'énergie ? Les maîtres n'ont jamais oublié ce devoir essentiel et, par éducation, ils ont toujours compris la formation du cœur et de l'esprit. Mais les commissions scolaires, les familles, l'opinion publique, comment apprécient-elles nos efforts ? Elles veulent, le plus souvent, des résultats immédiats, en quelque sorte matériels. Elles comptent des moyennes, des réussites de certains élèves à divers examens. N'a-t-on pas vu mettre en doute la valeur de tel ou tel maître parce que, pendant quelques années, aucun de ses écoliers ne sortait victorieux au concours d'admission à l'Ecole normale ?

L'instruction a pris une valeur exagérée, non pas qu'on l'apprécie pour elle-même et pour la joie qu'elle peut donner, mais à cause des avantages matériels et de la considération qu'on espère d'elle. Et comme on avait admis que « l'école primaire enseigne tout ce qu'il n'est pas permis d'ignorer », on ne voyait pas de limites possibles à l'élargissement des programmes.

Pour que l'école puisse être moins uniquement utilitaire, pour que l'on sente nos jeunes animés d'un puissant dynamisme moral, il faut convaincre l'opinion publique que l'éducation est le but essentiel de l'école. Quand, en plein accord avec la famille, nous pourrions classer les valeurs que nous avons à développer selon cet ordre d'importance : caractère, santé, savoir, les résultats de nos activités seront plus utiles au pays. Soutenons donc les citoyens qui s'efforcent d'attirer l'attention de nos populations sur l'importance des problèmes scolaires. Le corps enseignant et ceux qui le dirigent seront impuissants, à eux seuls, à réaliser cette « vieille » réforme.

A. C.

LES PARRAINAGES

Au cours d'un entretien avec un de nos journalistes, notre compatriote, M. J.-L. Perret, professeur à l'Université d'Helsinki, a dit son émotion d'apprendre que certaines classes de nos écoles primaires vaudoises s'intéressaient à des orphelins finlandais.

Rappelons que l'œuvre des parrainages se poursuit en silence. Les émotions que fait naître une correspondance directe avec les petits protégés, les liens affectueux qui s'établissent donnent à nos élèves un sentiment toujours plus profond de leur responsabilité à l'égard des malheureux.

On peut encore s'inscrire *Au Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre. Rue de Bourg N° 8.* A. C.

CEUX QUI QUITTENT

Vevey. — A la fin de l'année ont pris leur retraite deux collègues qui ont fait une longue carrière à Vevey : Mlle Berthe Isch, maîtresse de couture, et Mme Paquier-Berchtold, maîtresse primaire.

Mlle Isch a enseigné longtemps aux Cours professionnels, puis à l'École ménagère ; ces dernières années elle a donné tout son temps à l'École supérieure et en primaire. Collègue bienveillante et toujours prête à rendre service, elle mérite de belles années de tranquillité après une vie de travail et de dévouement où les tracasseries ne l'ont pas épargnée.

Mme Paquier s'est occupée toujours des petits. Malgré les fluctuations inhérentes à la vie d'un collège au cours d'une trentaine d'années, elle a toujours eu, en rotation de A. et B. successives, les 7^e et 8^e primaires garçons. Elle les a beaucoup aimés, s'est occupée d'eux comme une maman sait le faire. Et cela dans une ambiance paisible et un esprit de modestie qui émanait de sa personne même : « point d'histoires », telle fut la devise qu'elle a, si ce n'est exprimée, du moins mise en pratique.

NÉCROLOGIE

† **Mlle Marie Lambelet**, retraitée depuis 1922, est décédée brusquement juste pendant les fêtes. Les œuvres sociales ont occupé toujours une bonne partie de son temps et de ses pensées. Institutrice de premier ordre, elle a formé bien des volées de petits, filles et garçons, et s'est occupée spécialement, avant la fondation d'une classe de développement, des moins doués de sa classe pour tâcher de multiplier le peu qui leur avait été donné... Accueillante aux jeunes, c'est Mlle Lambelet qui, en quelques heures de stage dans sa classe et de pratique dans tout le sens du terme, me fit comprendre la différence entre l'enseignement, les préparations de leçons minutieuses à l'École d'application et la direction d'une classe B. de 56 garçons de 7 et 8 ans, en 1907, à Vevey. Au moment où Mlle Lambelet s'en est allée, je me devais de rendre cet hommage à sa compétence et à sa grande bonté. L. Cz.

ÉCOLES NORMALES

Les examens d'admission auront lieu pour la *section primaire* du 12 au 15 mars et du 31 mars au 3 avril, et pour la *section des maîtresses enfantines*, du 1^{er} au 3, éventuellement au 4 avril.

Les candidats à l'une des sections primaires doivent avoir 16 ans au moins et 18 ans au plus dans l'année ; les candidats à la section enfantine doivent avoir au moins 16 ans dans l'année.

La durée des études dans la section enfantine est fixée à trois ans ; les élèves préparent à la fois les brevets pour l'enseignement dans les classes enfantines et semi-enfantines et celui des travaux à l'aiguille.

Cette section reçoit quelques élèves externes qui entrent sans examen sur présentation d'un certificat d'études secondaires ou primaires supérieurs. Elles doivent avoir 17 ans au moins. Ces élèves, moyennant un écolage annuel de 200 fr., suivent tous les cours pendant deux ans, sauf ceux de travaux à l'aiguille et obtiennent, non un brevet, mais un diplôme pour l'enseignement privé.

Le Département de l'Instruction publique a décidé d'admettre cette année 10 à 12 jeunes gens, 20 à 22 jeunes filles dans la section primaire et 8 à 10 dans la section enfantine. Les élèves admis s'engagent à desservir pendant trois ans au moins une école publique dans le canton.

Clause nouvelle : A l'admission, le médecin élimine les candidats que leur conformation rend impropres aux exercices du corps, et à tout progrès dans ce domaine.

Concernant toujours la gymnastique, un nouvel article a été ajouté au Règlement sur les Ecoles normales :

« Au cas où un ou une élève se montrerait insuffisant en gymnastique après une année à l'école, son cas sera examiné par une commission composée du Directeur, du médecin de l'Ecole normale et des deux maîtres de gymnastique.

» Cette commission pourra décider du renvoi définitif de tout élève ne présentant pas les aptitudes physiques nécessaires pour suivre le programme de l'Ecole normale. »

Ces dispositions entrent en vigueur dès l'année scolaire en cours et seront en vigueur — à titre d'essai — jusqu'à la fin de l'année scolaire 1943-1944.

D'après le Bulletin officiel.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

EN 1885 DÉJÀ . . .

On pouvait lire dans *Le Bossu*, journal satirique, du 11 janvier 1885 (2^e année, N^o 2) :

« Un fougueux partisan des économies demande, dans une lettre publique, qu'on vende à la halle les canards de l'île Rousseau, qui grèvent le budget sans utilité.

» Il profite de l'occasion pour traiter les cygnes de créchiers et propose de les supprimer, par voie d'extinction, en les empêchant de s'accoupler !

» Cet ingénieux citoyen se demande même s'il ne serait pas à propos d'appliquer le même système aux fonctionnaires. »

Mes remerciements à E. J. qui m'a communiqué ce texte vénérable ! Madame J. B. se consolera peut-être en constatant que les fonctionnaires sont... j'allais écrire plumés... et galeux depuis si longtemps.

E. D.

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ANNUELLE

Elle est prévue pour le samedi 22 février, à 10 heures du matin. Le repas traditionnel suivra, au lieu de précéder, la séance. La convocation paraîtra dans le prochain *Bulletin*.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER

Un nombre plutôt restreint de membres ont répondu à la convocation du comité. L'attention de l'assemblée s'est concentrée sur deux sujets, l'impôt du sacrifice et le principe des allocations familiales.

Impôt de sacrifice.

Des protestations se sont élevées contre l'imprécision des directives fournies aux fonctionnaires pour l'établissement de leur déclaration. On a déploré les incertitudes du Département des Finances où l'on paraissait ignorer les modalités d'application de la loi. On a critiqué l'attitude du comité de la C. I. A. : au lieu de conseiller les membres, il les laisse patauger en leur fournissant, semble-t-il, le moins de lumières possible. Nous estimons que si le comité nous adresse des documents, il doit nous indiquer la manière de nous en servir, et ne pas rester délibérément sybillin.

Allocations familiales.

Un collègue (G. Durand) a développé ses idées, favorables à un salaire familial, avec les raisons biologiques — pourrait-on dire — de son opinion. C'est tout un programme social qu'il a exposé, avec des remarques très pertinentes. A titre d'exemples, deux observations judicieuses. Il constate que le système actuel d'assistance est une prime au laisser-aller des parents peu consciencieux et que les familles nombreuses sont rarement ce que la propagande nationale veut qu'elles soient. En effet, chez nous au moins, la famille nombreuse est bien plus souvent une plaie qu'une bénédiction.

La plupart des autres orateurs ont signalé le danger du système pour les salariés ; les faits prouvent qu'à l'application, il aboutit à une baisse plus marquée des salaires en général qu'à une aide à la famille. Les allocations familiales sont des solutions de crise, elles doivent rester des mesures d'exception. Nous tenons au principe du salaire correspondant à l'effort fourni, aux capacités, aux responsabilités.

Nouveaux membres.

Cinq collègues ont demandé leur admission à l'U. I. P. G. Ils ont été reçus à l'unanimité des membres présents. Ce sont MM. Cl. Flückiger, H. Luciri, L.-F. Magnin, I. Matile et G. Schrai.

MM. Luciri et Schrai sont maîtres de gymnastique. Leur qualité de « fonctionnaires » dans l'enseignement primaire ayant été démontrée, la proposition de modification aux statuts, provoquée par leur candidature, n'avait plus sa raison d'être.

Autres sujets.

Ch. Duchemin a proposé de renvoyer sa communication sur les examens de recrues.

Gaudin signale que la Winterthur va nous adresser des bordereaux pour le paiement annuel des primes. Ceux qui voudront scinder la prime en plusieurs versements n'auront qu'à majorer chaque part de 10 centimes (valeur du timbre fédéral). E. D.

U. I. P. G. — DAMES

ON DEMANDE UN FABULISTE . . .

Qui écrira la moderne fable des fonctionnaires, ces pelés, ces galeux ?... Un député au Grand Conseil, M. Rosselet, l'a esquissée en ces termes, lors de la discussion du budget : « *Nous constatons que, sinon la totalité, du moins la majeure partie des économies réelles faites sur le budget, ont été obtenues sur le dos des fonctionnaires. Il y a là une situation qui montre dans quel esprit on travaille et avec quelle facilité on s'en prend à ceux qui, actuellement, sont dans la République des gens très impopulaires. C'est une méthode facile, maintenant, de tondre les fonctionnaires, car on sait qu'ils ne seront défendus par personne, ils sont abandonnés à leurs propres forces, laissés à leur sort.*

» *Tout à l'heure, on a parlé de la Banque de Genève, on a indiqué où en est cette affaire et quels sont les sacrifices qu'elle exige de l'Etat. Je voudrais, dans ce domaine, voir le Conseil d'Etat opposer à certaines exigences la même résistance, la même ténacité, qu'il sait pratiquer si bien à l'égard des fonctionnaires.* »

Et, au sujet des millions nécessaires au service de la Dette, M. Rosselet ajoute : « *Il n'est pas possible de faire des propositions concrètes, dès l'instant où nous sommes liés par des contrats d'emprunt ; nous ne sommes pas ici, hélas ! en présence de gens taillables et corvéables à merci, comme les fonctionnaires* ».

Taillables et corvéables à merci ! Avons-nous tous réalisé le nouveau sacrifice imposé à une partie d'entre nous par la suspension des augmentations légales, un an sur deux ? Mesure particulièrement injuste, puisqu'elle frappe de jeunes collègues qui n'ont pas atteint le traitement maximum et qui ont, pourtant, de la famille et des charges.

Parmi ces collègues, il y en a qui ont déjà vu passer la rafale de la précédente guerre et qui en subissent encore les conséquences. Voici, entre plusieurs, un exemple : Une institutrice, entrée en 1918 dans l'enseignement, est restée huit ans stagiaire ! et n'a été nommée régente

qu'en 1929 ! Cette collègue devait donc atteindre enfin, en l'an de grâce 1941, à 42 ans, — qu'elle pardonne cette révélation — le traitement maximum. C'était trop beau ! Il faut rentrer les flambeaux préparés pour fêter l'événement. Elle attendra encore — elle en a l'habitude !

Et, lorsque nous disons qu'on exagère, qu'avec les cent francs que l'Etat prélève chaque mois sur notre traitement, qu'avec le 2% que nous versons comme chacun pour la Caisse de Compensation, qu'avec la suspension des augmentations, on nous impose des sacrifices sans comparaison avec ceux que font nos concitoyens ayant une situation égale à la nôtre, on s'étonne ! On s'étonne au Grand Conseil, on s'étonne dans certains milieux, on s'étonne chez certains journalistes.

Que ceux qui s'étonnent s'informent quel sacrifice exceptionnel le Canton de Genève, en péril, a demandé, pour se sauver, aux heureux privilégiés qui avaient un revenu égal ou supérieur au nôtre. L'étonnement subsistera peut-être, mais en sens contraire. Et l'étonnement grandira encore d'apprendre, qu'après nous avoir imposé un sacrifice de 7200 francs en six ans, on l'aggrave aujourd'hui pour les plus jeunes, en suspendant, un an sur deux, l'augmentation légale qui leur est due.

J. B.

NEUCHÂTEL

CULTURE PHYSIQUE

Les instituteurs de Neuchâtel-Ville et de la banlieue sont avisés que les leçons de culture physique données par les soins de M. Bertrand Grandjean ont repris le 3 février.

Elles ont lieu le lundi, dès 18 heures, au Collège des Parcs, à Neuchâtel.

Invitation cordiale à tous les collègues qui désirent poursuivre leur entraînement physique.

J.-Ed. M.

JURA

LE NOUVEAU SECRÉTAIRE DE LA S. I. B.

M. le D^r Karl Wyss, professeur au gymnase de Bienne, a été élu secrétaire de la Société des Instituteurs bernois, en remplacement, de feu Otto Graf. Chacun s'accorde à louer les qualités du nouveau secrétaire permanent des instituteurs bernois. Né en 1890 à Obersteckholz, fils d'un instituteur primaire, frère de plusieurs institutrices, le D^r Wyss, après des études universitaires brillantes, en langues anciennes et en allemand, enseigna à l'Ecole cantonale de Saint-Gall, de 1914 à 1928, puis au gymnase de Bienne. Bilingue accompli, connaissant à fond les besoins des divers degrés de l'enseignement bernois le nouveau secrétaire central, au-dessus des partis politiques, saura servir la cause de l'école et du corps enseignant.

M. le D^r Wyss a obtenu 1591 voix ; son concurrent, M. Aebersold, député, maître secondaire à Bolligen, patronné par les instituteurs socialistes, a recueilli 1142 suffrages.

V. M.

Nous saluons avec plaisir la nomination de M. Wyss au poste important auquel ses collègues l'ont appelé. Nous lui souhaitons plein succès dans son activité future et le courage nécessaire pour soutenir avec fermeté et tact la cause des instituteurs. Nous sommes certains que, par lui, nous aurons les mêmes relations cordiales que nous eûmes, grâce à son prédécesseur, avec nos collègues de la Suisse allemande : comme le regretté O. Graf, il saura servir de lien entre les deux grandes associations suisses d'instituteurs.

LA RÉDACTION.

DIVERS LES DÉPENSES DE LA CONFÉDÉRATION POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le budget de la Confédération pour l'instruction publique prévoit, pour 1941, une somme de 3 613 000 fr., dont 3 505 890 fr. sont destinés à l'école primaire, 7000 fr. à la Société suisse pour le travail manuel des garçons et la réforme scolaire, 20 000 fr. aux écoles suisses à l'étranger, 1000 fr. à l'Office central pour les affaires universitaires, 5000 fr. à l'achat de moyens intuitifs pour l'enseignement de l'instruction civique, 10 000 fr. à des expositions scolaires permanentes, etc. Ces dépenses sont, à peu de chose près, les mêmes que celles qui avaient été budgétées pour 1940.

BIBLIOGRAPHIE

Le cordon d'argent, roman, par Léon Savary. Un volume in-8° couronne. Broché 3 fr. 75, relié 6 fr. 55. Editions Victor Attinger, Neuchâtel.

Bien que les personnages de ce roman appartiennent à la pure fiction, Léon Savary a situé son récit dans un cadre réel : c'est Genève, et c'est la société de Belles-Lettres, il y a quinze ou vingt ans. C'est le roman de l'amitié étudiée à travers plusieurs types : le sentimental, le cérébral, le dominateur, d'autres encore, qui forment toute une galerie ; amitié qui lie des jeunes gens de caractères opposés, de milieux divers, de religion différente aussi. C'est d'ailleurs un passage de l'Ecclésiaste qui donne son titre à l'ouvrage.

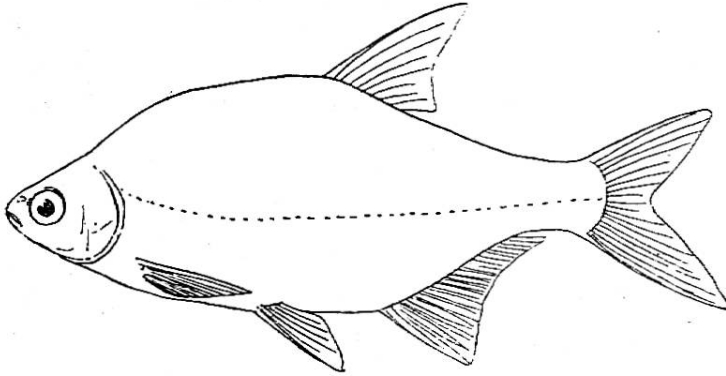
La Société romande des **Lectures populaires** publie en un seul volume, d'aspect attrayant comme ses devanciers, deux nouvelles, signées l'une par une Confédérée bernoise, Maria Waser, l'autre par un Confédéré tessinois, G. Anastasi. Les lecteurs amis du pathétique trouveront à se satisfaire par la lecture de « **Vreni la Sarcleuse** » ; ceux qui aiment à rire préféreront le « **Ronge-Commune** ». Tous seront captivés.

On peut devenir membre de la Société en payant une cotisation annuelle de 2 fr. au minimum. En ajoutant 3 fr. (prix de faveur) les membres de la Société reçoivent les publications qui paraissent dans le cours de l'année.

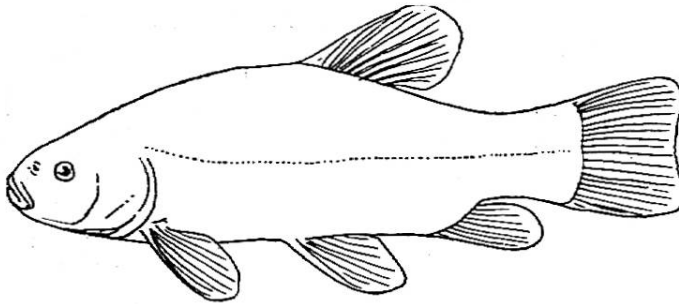
1. Pour les cotisations et les abonnements, s'adresser au Secrétariat administratif, avenue de Beaumont 7, à Lausanne.
2. Pour la vente, s'adresser à « Pro Juventute », rue de Bourg 8, à Lausanne.

PARTIE PÉDAGOGIQUE**TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES****PÊCHE DANS L'UNTERSEE (suite)****3. Les cyprinidés.**

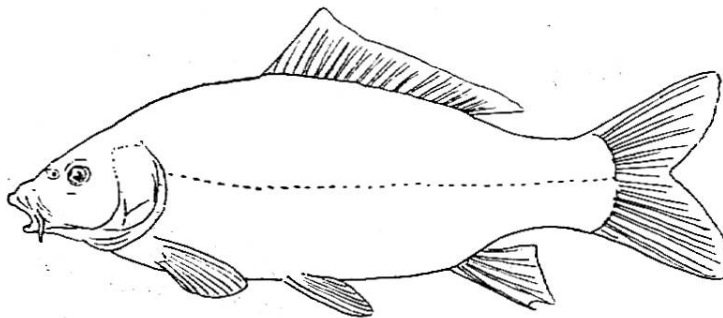
C'est la famille la plus nombreuse des eaux douces d'Europe. On les reconnaît à leur gueule sans dents, à leurs écailles cycloïdes et à leurs arêtes molles, qui influent fortement sur leur valeur. Nous nous contenterons d'en donner les noms et les particularités.



Brème.



Tanche.

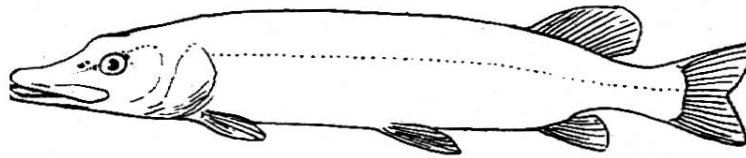


Carpe.

Les *brèmes* sont des poissons aplatis latéralement, de forte croissance, qui sont de bon rapport dans l'Untersee. La *tanche* se distingue par la petitesse de ses écailles et la délicatesse de sa chair. La *carpe*, dont la gueule est agrémentée de barbillons, est difficile à prendre, car elle s'échappe habilement des filets.

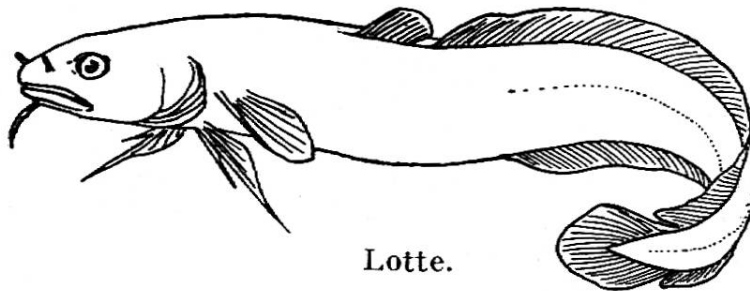
4. Autres familles.

Le *brochet* est un poisson d'une grande importance économique. Seul représentant de sa famille, il est connu par la grandeur de sa gueule et pour son extrême voracité. Le plus souvent à l'affût dans les roseaux, il en sort brusquement dès qu'il aperçoit une proie. Il devient assez vieux et atteint souvent des dimensions imposantes.



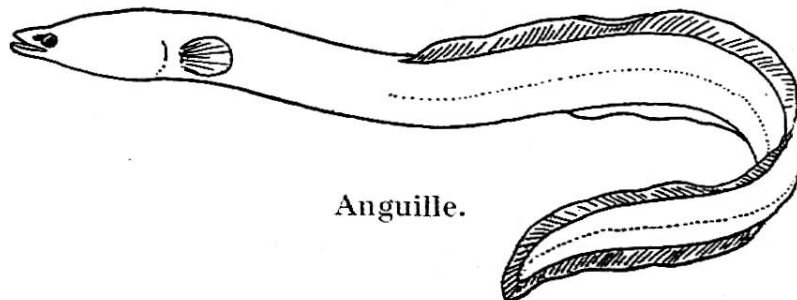
Brochet.

Parmi les poissons de fond, on peut citer : la *lotte*, l'unique poisson d'eau douce de la famille de la morue (des gadidés). C'est un poisson marbré, à petites écailles, visqueux, avec une grosse tête et une longue queue. Il est nuisible, car il dévore le frai. Mais les connaisseurs apprécient sa chair savoureuse, sans arêtes.



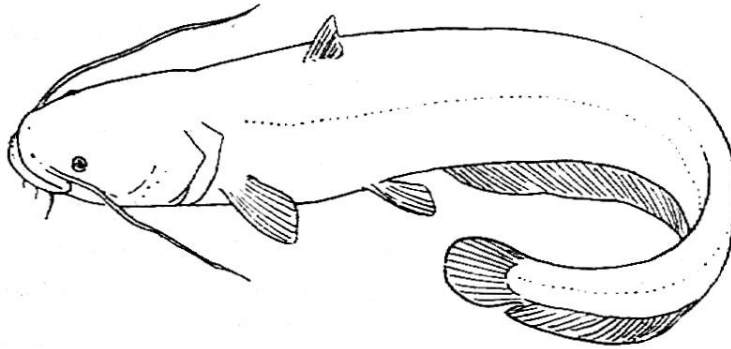
Lotte.

L'*anguille* est un poisson apode, qui s'en va frayer dans les mers lointaines. Elle revient en remontant le Rhin. Elle est devenue rare



Anguille.

ces dernières années. Le *silure*, le plus gros des poissons du lac de Constance (il atteint 200 kg.), est un poisson de fond vorace, qui n'est



Silure.

pris qu'exceptionnellement sur la rive suisse du lac de Constance, mais qui n'est pas rare sur la rive allemande.

(A suivre.)

D'après P. STEINMANN.

Trad. R. J. et E. D.

ÉCOLE ET FAMILLE ¹.

Quelques aspects du problème.

Depuis que des hommes vivent en communauté s'est posée la question des rapports entre la famille — les éducateurs naturels — et la collectivité — les éducateurs publics. — Partout et toujours, l'on s'est rendu compte qu'une éducation forte n'est possible que là où l'influence des uns et des autres s'exerce dans le même sens. Lorsque la conception morale de l'Etat est la même que celle de la famille, il n'y a pas de problème : tout est simple ; voyez, par exemple, l'éducation des Juifs avant l'influence romaine : famille et synagogue enseignaient les mêmes principes et le même idéal. Par contre, dès que l'Etat a des exigences particulières, il ne peut plus faire à la famille une confiance sans réserve. C'est le cas, par exemple, lorsque l'Etat oppose à la conception individualiste de la vie dans la famille une conception de vie communautaire qui amoindrit ou même annihile les droits de l'individu ; alors, on voit surgir des systèmes d'éducation variés dans lesquels on réduit l'influence de la famille (Sparte ; le fascisme ; le national-socialisme) ou même on la supprime en enlevant les enfants à leurs parents (Platon ; le communisme).

Il est d'autres cas encore où les éducateurs se méfient les uns des

¹ Cet article nous est adressé par l'Eglise nationale vaudoise qui organise une campagne en faveur de la famille du 9 au 23 février, et à laquelle nous sommes heureux de nous associer.

autres : pensez aux établissements religieux du XVI^e, du XVII^e siècle, de plus tard encore, où l'école craint l'influence mondaine de la famille. Pensez aussi à la différence entre les idées politiques et sociales des parents et la conception de l'école officielle ; différence qui peut être si grande que la famille se montre hostile à l'école et, généralement, annule son effort éducatif (c'est pour cela que, à l'avènement de la République allemande, les instituteurs des écoles primaires des quartiers ouvriers de Berlin ont été choisis parmi les maîtres socialistes).

Ainsi, tant dans la théorie que dans les faits, l'on constate un effort pour réaliser l'unité de l'éducation. Ce qui rend le problème difficile à résoudre aujourd'hui et chez nous, c'est d'une part que les éducateurs naturels ne peuvent plus donner toute l'éducation et néanmoins se refusent à reconnaître un droit sur leurs enfants à qui que ce soit et, d'autre part, que les éducateurs publics sont, non des fonctionnaires qui appliquent strictement les règles de pédagogie stéréotypées et enseignent une doctrine morale *ne varietur* aussi rigide que cohérente, mais des hommes, des citoyens, des personnes qui se refusent à accepter des mots d'ordre et à renoncer, si peu que ce soit, à leurs idées personnelles.

Lorsque les éducateurs naturels et les éducateurs publics sont intransigeants, que les idées des uns ne sont pas celles des autres, il va sans dire qu'éclate et se développe un conflit entre les deux influences ; chacun s'établit sur ses positions d'où il envoie un tir bien réglé sur l'adversaire ; c'est parfois courtois, parfois spirituel, parfois aussi violent ; chacun se réjouit des coups portés à l'autre et les raconte à ses amis. Malheureusement, c'est l'enfant qui en fait les frais ; l'opposition des éducateurs les empêche de songer à lui, d'édifier en son âme et en son cœur l'unité morale qui leur donnerait de la cohérence et de la fermeté ; les éducateurs chargés par la nature ou par l'Etat de construire l'enfant le déchirent au contraire, le divisent contre lui-même, et, pour des raisons d'amour-propre, ne se soucient pas de leur œuvre.

Notre effort doit être d'établir sinon une collaboration heureuse — ce n'est pas possible toujours — du moins une compréhension réciproque qui permette à l'influence des uns et des autres de s'exercer normalement et dans un sens identique.

Car il ne faut pas oublier que la famille est le seul milieu éducatif naturel ; si, par la force des choses, les éducateurs publics sont souvent plus compétents que les parents, s'ils savent mieux juger et calculer leurs efforts en vue d'un avenir précis, s'ils connaissent mieux la portée de leurs interventions, ils ne viennent tout de même qu'au second rang ; d'abord, parce que les parents ont éduqué leurs enfants dans leurs premières années, celles qui comptent le plus ; ensuite, parce que les maîtres ont les enfants peu de temps dans la journée ; enfin, parce que le milieu scolaire est un milieu artificiel. C'est donc bien aux maîtres

à faire un effort particulier pour édifier la compréhension réciproque si nécessaire. Ils y parviendront en agissant d'une part sur eux-mêmes, d'autre part sur les parents.

Quelle action les éducateurs publics doivent-ils exercer sur eux-mêmes ? Elle est à double tendance. Habités à enseigner, ils prennent facilement une confiance en eux-mêmes, en leur savoir, en leur pouvoir, qui leur enlève le sens du relatif. Ils se persuadent inconsciemment que les seules connaissances utiles à la vie sont celles qu'ils communiquent et ils déprécient les autres : or, ce que les enfants apprennent de leurs parents touchant la vie familiale et l'activité professionnelle a une importance capitale, aussi grande que celle que confère la vie sociale en liberté, avec les frères et les sœurs, les camarades d'école ou de quartier. Combien d'hommes qui ont peu d'instruction nous étonnent par tout ce que la vie leur a donné de sens pratique, de connaissance des hommes et des choses, d'expérience ! Apprenons donc à être modestes.

L'autre tendance de l'action à exercer sur nous-mêmes consiste à étudier le milieu familial de nos élèves, la profession des parents, la vie à la maison. Le maître qui ignore tout de la vie de ses élèves en dehors de l'école sera rarement un bon maître : il pourra faire faire de bons examens à ses élèves ; il n'aura pas marqué leur vie intérieure de son influence, car il n'aura jamais réussi à créer la relation qui, dans l'âme de l'enfant, associe l'effort de l'école à celui de la « maison ».

Mais les éducateurs publics doivent aussi exercer une action sur les parents ; cela a été si souvent dit et exposé, jusque dans des rapports romands, que je puis m'abstenir d'insister.

Ce que je voudrais que l'on retînt, c'est que l'école est criminelle quand elle lutte contre la famille — je ne dis pas contre certaines familles, à l'égard desquelles l'école doit au contraire entreprendre des croisades pour sauver l'enfant. — Elle doit faire valoir aux yeux de l'enfant le caractère naturel de la famille, centre et foyer d'éducation, l'excellence de la vie de famille saine et bien comprise, la beauté des affections familiales, l'influence heureuse pour la vie entière des impressions reçues dans un foyer honnête où l'on s'aime. Cette tâche n'est pas difficile à remplir ; elle est indispensable.

Je voudrais aussi que les éducateurs publics luttent contre la désaffection des parents paresseux ou fatigués envers leurs devoirs et travaillent à établir une collaboration confiante avec la famille. En disant cela, j'enfonce une porte ouverte pour beaucoup d'entre eux, mais je redis une de ces choses élémentaires et évidentes qu'il est utile de répéter de temps en temps.

G. CHEVALLAZ.

INFORMATIONS

POUR UN RASSEMBLEMENT ROMAND

2^e assemblée préparatoire du 19 janvier.

Vingt collègues, messieurs et dames, quelques-uns absents le matin ou l'après-midi, se sont amicalement rencontrés le 19 janvier, à Lausanne.

Nous avons passé un peu trop de temps à reposer les problèmes et préciser les buts. L'après-midi, seulement, nous avons pu utiliser les feuillets que chacun avait reçus une semaine auparavant et discuter sur des propositions précises. Nous dégageons ici quelques points surgis comme essentiels des conversations de dimanche.

Des notions plus ou moins confuses sur l'éducation errent dans notre esprit à la recherche de formes utilisables, outils dont nous avons à perfectionner les contours pour les rendre maniables et adaptés à leur destination. Nécessité de formules nuancées mais simples et précises.

Chercher une forme d'action collective conservant le dynamisme des mouvements personnels.

Nécessité de penser « solidaire ». La bonne marche de « ma classe » ne justifie pas toute quiétude. Il s'agit dès maintenant de l'école suisse en général et de l'école romande en particulier. Sens de la responsabilité.

Une question d'opportunité : dans le concert des gros « instruments collectifs », les ligues, cercles, commissions, groupes, vont-ils étudier une réforme de l'enseignement en nous considérant comme un décor nécessaire et passif ? Ne devons-nous pas faire un pas vers le centre de la scène, nous mêler aux acteurs et y prendre la place que méritent les professionnels ? L'effet plus ou moins spectaculaire d'un tel geste — effet nécessaire en ce moment — prendrait toute sa valeur du travail subséquent et déjà amorcé dans les assemblées préparatoires. Le rassemblement prévu pourrait, à défaut d'autre forme plus officielle, tenir lieu de manifestation de présence.

L'école est publique par son organisation et — surtout — par la présence des enfants, ce trésor du grand public. La réforme de l'enseignement appartient donc à tous et nous devons accepter l'aide des milieux culturels et pensants « profanes » avec reconnaissance, malgré les aspérités des discours, les blessures d'amour-propre ou les injustices de détail. Aujourd'hui, l'intention et l'offre d'un service responsable sont à considérer avant tout.

Nous devons être relativement nombreux ; d'abord pour augmenter le rythme de nos travaux de section par de plus larges contacts — entre romands — et afin d'être une voix entendue par l'opinion publique.

L'assemblée préparatoire portera encore ce titre en mars ; elle

changera de nom ou se dissoudra si elle s'aperçoit que l'intérêt qu'elle sollicite est trop faible ; pour l'instant, elle a la foi et espère que nous n'aurons pas à nous soumettre par *la force des choses* avant d'avoir voulu diriger notre école suisse par *l'esprit*.

Jusqu'à nouvel avis, Lausanne demeure le centre de réunion. En mars aura lieu une troisième assemblée ; qui doit y venir ? Ceux d'entre nous acceptant responsabilité, travail et petites dépenses en vue du rassemblement proprement dit.

Nous renonçons à résumer ici les thèses soumises à la discussion de l'après-midi. Chacun peut nous les demander. Après quelques corrections de détail et de style, elles furent adoptées sans que leur utilisation ait pu être prévue dans le programme du rassemblement, cela faute de temps. L'ordre du jour de l'assemblée de mars sera vite établi !

Nous nous en voudrions de ne pas insister sur le plaisir et les bienfaits procurés à tous par les rencontres de Lausanne. L'éducation est une œuvre d'amour et de science ; les amitiés nées des contacts entre pédagogues donnent courage et confiance ; au milieu des difficultés quotidiennes, le souvenir du travail en commun est une sympathique présence.

La Coudre-Neuchâtel, fin janvier 1940.

WILLIAM PERRET.

Un mot au sujet de l'article signé N. Baechler. Il n'y a aucun conflit possible entre la Romande et l'idée du rassemblement. D'une part, tout ce que j'ai dit et pensé se trouve clairement exprimé dans les numéros de *l'Éducateur* (voir table des matières). D'autre part, la lettre du Comité central en réponse négative à ma demande — lettre lue aux assemblées préparatoires — est une aimable missive où nous est signalé l'intérêt que la Romande voue à l'étude des problèmes pédagogiques ; son opinion diverge d'avec la nôtre sur la question d'opportunité quant au moment et à la forme de la manifestation. La Romande nous a délégué un représentant le 19 janvier. Si Mlle Baechler n'est pas satisfaite de ces explications, je demanderai au Comité de la Romande l'autorisation de communiquer sa lettre ou de la publier ici. Pour ma part, ce serait inutile.

Je remercie Mlle B. de l'intérêt qu'elle manifeste ; j'espère la voir à Lausanne en mars.

LES LIVRES

Médecine de la personne, par Paul Tournier. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel et Paris.

Le Dr P. Tournier est un protagoniste du mouvement d'Oxford à Genève. Son livre est une revue de toutes sortes de cas de désordres

mentaux, physiques, organiques même, résultant d'enchaînements pernicieux de causes et d'effets, qu'il présente à son point de vue particulier de médecin profondément croyant. Il affirme que Dieu a conçu un plan de vie particulier pour chaque individu, plan qui est en quelque sorte révélé par les tempéraments. Celui qui s'écarte de ce plan pêche et peut être entraîné dans un cercle vicieux, la maladie, d'où il ne sortira pas par des remèdes seulement mais par la pratique du recueillement et de la confession. On conçoit que son rôle de médecin du corps apparaisse au D^r Tournier comme secondaire à côté des cures d'âme, qu'il se sent appelé à pratiquer. L'exercice de l'art médical est donc pour lui un vrai sacerdoce.

L'exclusivisme chrétien et la conception biblique de l'auteur me choquent, quelque respect que je ressente pour tant de sympathie agissante. N'importe, l'intérêt d'un tel ouvrage est de rappeler l'importance de la vie morale sur la santé.

Point n'est besoin d'avoir la foi pour accepter les règles de vie saine qui transparaissent sous la notion du plan de Dieu. Par exemple : chacun doit vivre selon ses forces, selon son tempérament et doit accepter les limitations que lui impose sa nature propre. Ou bien : il faut savoir se recueillir pour résoudre ses problèmes de vie.

Toutes ces cures, pratiquées sous forme de recueillement à deux, en révélant aux malades leur vraie nature et les péchés qu'ils reconnaissent comme la source de leurs maux, ont sur la santé une influence parfois stupéfiante. En somme, il ressort de cet ouvrage si riche que la confession telle que la conçoit le D^r Tournier est comme une psychanalyse religieuse, peut-être plus profonde, plus intégrale et plus efficace que celle de Freud.

Ce livre est un témoignage et dans sa deuxième partie une véritable profession de foi.

E. D.

Force et Santé. — *Almanach végétarien*. 1941.

Il est évident que la Suisse, si longtemps privilégiée et constituant, pour ainsi dire, au sein de l'Europe souffrante et déjà affamée, une terre d'abondance exceptionnelle, est en train de perdre ce privilège et va commencer à sentir durement les effets de la guerre et du blocus. Il faut être reconnaissant aux spécialistes dans les questions de diététique de nous renseigner, de façon aussi intéressante et aussi complète, sur la meilleure manière dont nous pouvons utiliser les aliments. Encore aujourd'hui, que de gaspillages et de contre-sens, dans la manière de nous nourrir ! Si les efforts qui ont été faits stupidement et égoïstement pour avoir plus que sa part du bien commun avaient été dirigés vers une meilleure compréhension et une connaissance plus approfondie de la meilleure manière de tirer parti des aliments, notre pays n'en aurait été que plus honoré.

A. D.

COLLECTION AGRICOLE

BENVEGNIN, PIGUET, PORCHET. Manuel de vinification	4.80
BERTRAND (Ed.). La conduite du rucher	5.—
BOURGET (Dr). L'agriculture et la protection des oiseaux	0.50
CHAPONNIER, RAPIN, BARRELET. Nos cultures	4.—
CUÉNOUD-LANDOLF (L.). Les poules	3.—
DACCORD, TAILLEFERT, LÆFFEL, SIERRO. Alimentation du bétail	4.—
DÉCOPPET (M.). Le hanneton, biologie, apparition, destruction	15.—
DUSSERRE, GALLAY, BARRELET et STÖCKLI : Sol et engrais	4.—
EVARD (L. H.). Guide pratique de comptabilité agricole	2.—
FAES (H.). Calendrier : Parasites des arbres fruitiers	0.60
Calendrier : Parasites de la vigne	0.30
Les dommages causés aux cultures par les usines d'électrochimie	4.50
Etude sur les porte-greffes	0.60
FAES, STÆHELIN et BOVEY. Les ennemis des plantes cultivées	6.50
FAES et PASCHOUD. Notre vignoble	4.80
FANKHAUSER (F.). Guide pratique de sylviculture	10.—
GALLAY (R.). Le lait	4.—
JACKY (Ed.). Signalement des animaux domestiques	3.—
— L'élevage du cheval dans le canton de Vaud	5.—
<i>La Suisse forestière</i> , ouvrage publié par la Société suisse des forestiers. Broché	4.—
Relié	5.50
LAUR (E.). Comptabilité agricole	4.75
Economie rurale de la petite et moyenne culture	8.—
Politique agraire	4.—
SCHNYDER, WEY, LUCHSINGER, TAILLEFERT. Améliorations fon- cières	4.80
STÖCKLI (J.-P.). Aviculture	3.—
TAILLEFERT et SIERRO. Elevage du petit bétail : porc, chèvre et mouton	4.—

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle



Ecole cantonale de Porrentruy

cherche

Professeur de géographie

Traitement 6.500 à 10.300 fr. Entrée en fonctions le 1^{er} avril 1941.
Offres jusqu'au 15 février 1941, à **M. V. Henry**, préfet, **Porrentruy**.
Ne se présenter que sur invitation.

Empaillage de tous les ani-
maux pour écoles

Fabrication et vente de
Chamoisage de peaux

Fourrures

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



Ecole professionnelle de jeunes filles

La Solitude, av. César Roux 2, Lausanne

La section „Apprenties“ forme en trois ans des couturières pour dames.
La section „travaux féminins“ comprend des cours de confection, de
lingerie, de broderie, de tricot, etc.

Durée du cours complet: 1 an.

La nouvelle année scolaire commencera au milieu d'avril prochain. Renseignements et
inscriptions jusqu'au 15 mars 1941, auprès de l'Office d'orientation professionnelle,
Madeleine, 5, Lausanne.

La Direction des écoles.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Enseignement du français

INITIATION A LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

par E. Antonini avec une préface de H. Sensine.

Un volume in-16 broché toile souple Fr. 1.80

Cet opuscule, d'un format commode et d'un prix modique, est destiné aux débutants de langue étrangère désireux d'acquérir des notions de grammaire suffisantes pour pouvoir utiliser ensuite avec profit des ouvrages plus complets.

POUR ÉCRIRE MES LETTRES

par L. et J. Biaudet.

1 vol. in-16 toile souple Fr. 2.50

Ce petit manuel est des plus précieux aux étrangers et à la jeunesse des écoles ; il intéresse tous ceux qui étudient le français et qui désirent écrire une lettre ou un billet dans les termes voulus et dans une langue irréprochable.

MANUEL DE PHONÉTIQUE FRANÇAISE. *Théorie. Exercices. Lectures*

par G. Bonnard.

1 vol. in-8° relié Fr. 4.—

Cet ouvrage renferme un chapitre sommaire sur la formation et la classification des sons du langage, un exposé systématique de la phonétique du français d'aujourd'hui, des exercices-types d'articulation et un choix de morceaux littéraires en transcription phonétique.

ÉTUDE DU VERBE. *Manuel destiné à l'enseignement pratique du français,*

par E. Lasserre et J. Grandjean (3^e édition)

1 vol. in-16 cartonné Fr. 3.25

Ce manuel s'est révélé particulièrement propre à l'enseignement du français aux étrangers.

EST-CE A OU DE ? par E. Lasserre.

1 vol. in-8° broché Fr. 1.50

L'emploi des prépositions françaises suit une tradition qui ne s'apprend que par l'usage. L'auteur a réuni toutes les expressions qui se construisent obligatoirement avec une préposition afin de faciliter le travail aux étrangers.

A BATONS ROMPUS. *Choix d'anecdotes destinées aux premières leçons de français,*

par M. Maurer. (7^e édition)

1 vol. in-16 cartonné Fr. 3.—

C'est un choix de 250 courts récits gradués en vue de l'étude du français. Ces anecdotes, variées et intéressantes, familiarisent insensiblement l'élève avec les difficultés idiomatiques de notre langue.

DE-CI, DE-LÀ. *A bâtons rompus, deuxième série,*

par M. Maurer.

1 vol. in-16 cartonné Fr. 3.—

Voici un recueil récréatif de français « parlé », variante, ou complément de la I^{re} série ; c'est une gerbe d'anecdotes se rapportant plus directement aux inventions et aux besoins de la vie actuelle.

PARLONS FRANÇAIS

Quelques remarques sur la langue et la prononciation avec répertoire alphabétique,

par W. Plud'hun.

1 vol. in-8° broché Fr. 1.—

Nous avons à lutter contre toutes sortes de locutions vicieuses et le mot propre français doit être préféré aux termes locaux partout où il n'y a pas un avantage évident à employer ceux-ci.

L'EMPLOI DES TEMPS EN FRANÇAIS ou LE MÉCANISME DU VERBE

par H. Sensine. (7^e édition)

1 vol. in-16 cartonné Fr. 3.—

Ce petit ouvrage est destiné aux étrangers qui éprouvent toujours une grande difficulté à se servir du verbe dans ses diverses modifications.

LES VERBES FRANÇAIS CONJUGUÉS SANS ABRÉVIATIONS

par A. Simond.

1 vol. in-16 toile souple Fr. 1.50

Voici un recueil très pratique de tous les verbes irréguliers de notre langue, classés systématiquement et conjugués tout au long.

ENVOI A L'EXAMEN SUR DEMANDE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle